

## **Conseil des Services Scientifiques et Techniques Interventions de FORCE OUVRIERE Séance du 15 septembre 2009**

Madame la Présidente,

La révision générale des politiques publiques (RGPP) fragile le réseau scientifique et technique du ministère du fait des réductions d'emplois imposées (- 300 ETP en 3 ans 2009/2010/2011) et à travers les deux mesures 144 (réduction des activités routières du RST) et 145 (réorientation des prestations externes d'ingénierie du RST et rationalisation des fonctions supports).

A cela s'ajoutent la suppression de l'ingénierie dite concurrentielle (mesure 143) ou encore la mutualisation-régionalisation des fonctions supports qui déstabilisent plusieurs services du RST, les CETE et les STC notamment.

Une seconde vague de la RGPP est annoncée pour décembre 2009. Le Ministre d'État doit faire des propositions au comité de suivi RGPP de nouvelles mesures pour son ministère en octobre 2009. La capacité d'auto-destruction de certains responsables de ce ministère nous fait craindre le pire dans le cadre de cet « acte II » de la casse du service public républicain.

Madame la Présidente, pouvez-vous nous affirmer dans cette instance que le CGDD ne fera aucune proposition au Ministre d'État concernant le RST, ses services, ses missions, ses effectifs, ses compétences ?

*La Présidente a pris soin de ne pas nous répondre sur ce point !*

En 2006, l'exercice de destruction du service public s'effectuait à travers des « audits Copé ». L'un d'entre eux s'attaqua au RST.

A notre demande, la « réponse » du ministère de l'Équipement fut de produire une circulaire d'orientations stratégiques pour le RST, signée du ministre le 15 février 2007, après débat en CTPM, et protégeant ainsi de fait les services, les missions et les effectifs.

Force Ouvrière considère qu'il est urgent que le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) produise sa circulaire d'orientations stratégiques pour le RST du MEEDDM, naturellement plus élargit que celui de l'Équipement.

Tenir compte du périmètre ministériel, de la stratégie ministérielle de juillet 2008, des politiques publiques portées, des enjeux liés aux « Grenelles » Environnement et Mer ainsi qu'à leurs territorialisations, des récents rapports existants et de l'évolution des services et opérateurs depuis 2007 constitue une priorité afin de préciser dans un document stratégique la politique ministérielle pour le RST.

Avant de passer à l'action, tous azimuts, dans tous les sens, selon des chantiers parfois « gadgets » ou contre-productifs, il faut d'abord savoir où l'on veut aller et définir ensuite les moyens, les organisations, les outils pour y arriver.

Cette stratégie du MEEDDM pour le RST est d'autant plus indispensable que l'ouverture du RST aux collectivités territoriales, à leurs besoins et enjeux, est globalement resté au stade des bonnes intentions depuis 2007.

Le RST du MEEDDM s'affirme de façon globale et transversale aux différentes échelles de compréhension et d'intervention sur le territoire. Il est essentiel de conserver cette ambition, incluant la recherche, le RST constituant un bien commun à l'ensemble de la collectivité publique.

Il est inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'État leur transfère (décentralisations) ou leur impose de fait (territorialisation du Grenelle), des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences.

L'ouverture de la gouvernance et des services (conseil, analyse, expertise, évaluation et prestations) du réseau scientifique et technique du MEEDDM aux collectivités territoriales s'inscrit pleinement dans un objectif d'aménagement et de développement durables des territoires pour lequel l'État et les collectivités sont partenaires et complémentaires. Cela permettrait une réelle synergie et une véritable offre technique d'intérêt partagé, homogène et solidaire sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les CETE, mais aussi les DREAL, auront un rôle majeur à jouer, notamment pour ouvrir aux collectivités un accès aux compétences des organismes (INERIS, INRETS, ADEME, etc), et réciproquement permettre aux différents organismes d'identifier les besoins des collectivités pour leurs orientations stratégiques d'évolution. La question essentielle du partenariat et des échanges entre les services et les organismes sous tutelle du ministère doit répondre à ce type d'enjeux stratégiques pour le RST. Il ne saurait uniquement être question de se rapprocher pour « gagner des marchés » !

Pour nous, il est de la responsabilité du MEEDDM et de l'État de réussir la mise à disposition de la compétence scientifique et technique aujourd'hui détenue par l'État auprès de la collectivité publique dans son ensemble et de garantir la pérennité du formidable outil de progrès collectif que le RST représente pour notre pays et l'aménagement de son territoire, mais aussi pour le rayonnement de l'expertise française à l'international.

La question de la « gouvernance » et du pilotage scientifique et technique doit être abordée dans cette circulaire : rappel du rôle et du fonctionnement du CSST (pouvant être à « géométrie variable » selon les sujets abordés dans cette instance de concertation), rôle attendu des directions de programmes qui doivent s'impliquer dans le RST, liens locaux entre DREAL et CETE notamment, ouverture aux collectivités, etc.

Force Ouvrière demande donc l'élaboration et la publication rapide, après concertation en CTPM, d'une circulaire d'orientations stratégiques pour le RST du MEEDDM : le RST pour qui ? pour quoi faire ? et quels moyens pour y arriver ?

*La Présidente a donné son accord sur cette demande de FO. Elle a annoncé son intention d'aboutir en CTPM sur une telle circulaire ministérielle d'ici la fin de l'année 2009. A suivre...*

Concernant vos projets de « wikipédia des hydrosystèmes », si nous comprenons bien la volonté de recenser, d'identifier, de partager les compétences et connaissances ou savoirs-faire des agents et services du RST dans un domaine, il convient aussi de les valoriser, de s'assurer de leur maintien (gestion des personnels), et de ne pas confondre pilotage général du RST (arriver à faire travailler toutes ses structures ensemble) et pilotage sectoriel qui est du ressort de chaque direction de programme.

Quant à l'idée de créer un « journal télévisé du RST », nous sommes inquiets du coût, de son utilité réelle et du but recherché : est-il nécessaire de mettre en images les compétences scientifiques et techniques de l'État en cette période d'acte II de la RGPP ? N'y a-t-il pas plus important ?

Les crédits utilisés pour cette opération « bling-bling » sont autant de moins pour les services du RST. Et nous ne comprenons pas l'objectif recherché ni l'intérêt d'un tel « JT ».

Le foisonnement de ces « coups partis » démontre bien la nécessité d'un cadre et d'orientations stratégiques pour le RST.

*Les représentants du CGDD ont précisé que le « wikipédia des hydrosystèmes » serait bien piloté par la DGPR et que le CGDD était intervenu pour assister cette direction afin de constituer un cadre et un outil utilisables par d'autres DG de façon homogène. Une cartographie du RST a également été présentée. Le projet de JT est maintenu, sans que nous ayons compris son utilité ni reçu d'information sur son coût.*

Idem pour le plan d'évolution des CETE : leurs pilotages scientifique et technique et de gestion doivent répondre aux objectifs ministériels assignés au RST dans une telle circulaire.

Pour FO, il est hors de question de discuter ou de créer un « service à compétence national » sur tel ou tel domaine d'activités ou de commencer à vouloir changer le statut des CETE, a fortiori en plein acte II de la RGPP ! Si le ministère estime devoir ouvrir de telles réflexions, cela ne peut être qu'au vue d'orientations stratégiques ministérielles claires démontrant que celles-ci s'imposent.

*Après une présentation par la direction de la recherche et de l'innovation du CGDD des contrats de programme et des schéma d'évolution des CETE, de la polarisation et de l'état d'avancement des réflexions de l'administration sur l'évolution des compétences scientifiques et techniques, la présidente du CSST nous a distribué un document de travail intitulé « note de réflexion sur les CETE », en guise de conclusion de ce CSST.*

*Ce document traite de l'identité et des missions des CETE, du pilotage et de la coordination scientifique et du statut des CETE. Les représentants FO au CSST sont d'accord pour participer, en bilatérale, à une telle réflexion ouverte tout en rappelant que celle-ci ne pourra aboutir qu'après la parution des orientations stratégiques ministérielles pour le RST.*